Février 2023

la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Edito : Qu'il fait bon vivre à la campagne...

Moi qui passe pas mal de temps dans le cadre de mes activités professionnelles à circuler dans les grandes villes, je me rends compte chaque jour du bonheur que nous avons de vivre en dehors de tout brouhaha, embouteillages, pollution, grèves et j'en oublie.

Du coup, quand j'entends les remarques de quelques grincheux de notre village qui gardent l'esprit bien gaulois, je souris un peu.

Lorsqu'une commune décide de travaux, c'est toujours dans le but d'améliorer l'existant. Certes, cela crée des contraintes, mais elles sont facilement contournables avec un peu de patience…

Les travaux de rénovation de la rue Pasteur battent leur plein dans le timing prévu. Merci à l'entreprise Martins TP qui fait tout son possible pour que les riverains subissent le moins de contrariétés possible. Cela va se compliquer un peu avec le démarrage de la seconde tranche, qui va de la rue St-Vincent à la départementale. Il ne sera plus du tout possible de descendre la rue. On pourra accéder à la mairie en passant par le bas, le sens unique étant enlevé le temps des travaux.

Durant le même temps le SIEM (syndicat d'électricité de la Marne) finit d'effacer le réseau de la rue des Gouttes d'Or. Cela n'était pas prévu simultanément, mais difficile de refuser quand c'est pour la bonne cause. Avec, d'une part, plus de fils aériens et, d'autre part, des candélabres à LED tous neufs. Que demander de plus ? Juste souffrir quelques semaines.

Autre sujet du bien-vivre ensemble, le respect des distances de traitement par nos amis vignerons ou tout du moins, souvent, par leurs prestataires. Je ne souhaite pas polémiquer pour un ou deux vignerons indélicats, mais nous vous rappelons dans ce bulletin les distances qui doivent être impérativement respectées quand il s'agit de produits phytosanitaires non biologiques. Il en va de même pour les feux qui restent interdits.

Concernant l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h, cela aura un peu de retard car la plupart des communes ont demandé les mêmes dispositions, il faudra donc un peu de temps pour que Champillon soit équipée des bonnes horloges rendant possible le noir complet la nuit.

Enfin, les caméras de vidéo-protection devraient quant à elles être en fonction dans les tout prochains jours, nous reviendrons sur le sujet dans notre prochain bulletin.

Avec tous ces sujets, nous avons du « pain sur la planche » et nous vous demandons une fois de plus de la patience, il faut savoir souffrir pour être beau.

Votre maire, Jean-Marc BEGUIN

SOMMAIRE

PAGE 1 Edito
PAGE 2 Les travaux de la rue Pasteur
Messe à l'église Saint Barnabé
Appel à projet artistique
Familles Rurales
La Saint Valentin au Royal Champagne
Loto de l'APE
PAGE 3 Distances de sécurité riverains
PAGE 4 Après-midi jeux de société
Collecte d'archives sur le passage du Gén. de Gaulle
Dispositifs d'aides aux entreprises
Le calendrier des chasses en battue
Recensement citoyen
L'agenda

La Houlotte est éditée par la Commune de Champillon. Comité de Rédaction : Mairie de Champillon et M.-M. Adam.
Responsable de la Publication : Jean-Marc Beguin. Possibilité sur demande d'obtenir La Houlotte en format numérique.

Les travaux de la rue Pasteur

Les travaux commencés en novembre dernier avancent normalement, le calendrier est respecté.

Après avoir terminé la première tranche de réfection des réseaux d'eau entre la place Pierre Cheval et la rue Saint Vincent, la société Martins TP a débuté la deuxième tranche des travaux entre la rue Saint Vincent et la rue du Carrefour Vivier.
Ces travaux seront normalement achevés jusqu'en haut de la rue pour le mois de juin.

Depuis le 16 janvier 2023, le SIEM (Syndicat d'Electricité de la Marne) a commencé l'enfouissement du réseau électrique rue des Gouttes d'Or.

Nous demandons aux non-riverains de **passer exclusivement par la rue des Gouttes d'Or ou par la rue Henri Martin**. Merci de votre compréhension.

Messe à l'église Saint Barnabé

Une messe aura lieu le **jeudi 2 février à 19h** à l'Eglise Saint-Barnabé de Champillon.

La page du diocèse "Paroisse Notre Dame du Chêne" : **https://catholique-reims.fr/paroisse/paroisse-notre--dame-du-chene**

Familles Rurales

8 personnes se sont retrouvées à la mairie pour participer au **cours d'Art floral**.
Nous avons réalisé un centre de table original composé de deux amaryllis dont une retournée. Nous avons ajouté 3 germinis, 2 orchidées et quelques branches de feuillage.
Les prochains cours auront lieu les **jeudis 16 février et 23 mars**.

A noter dans vos agendas :
- **L'assemblée générale** de Familles Rurales aura lieu le **mercredi 1er mars à 19h** à la salle Clair-Vigne.
- Notre prochain **loto** aura lieu le **dimanche 23 avril**.

Appel à projet artistique

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, en partenariat avec La Fileuse, Friche artistique de Reims, organise la 4ème édition du Sentier artistique Homme-Nature sur le sentier pédagogique de Mailly.

Le Parc donne rendez-vous tous les deux ans aux artistes et fait de Mailly-Champagne un site d'échanges et de rencontres entre l'art et la nature !

Dans ce cadre **un appel à projet artistique est ouvert du 20 janvier au 1er mars 2023**.

Il s'adresse à des artistes plasticiens pluridisciplinaires utilisant comme moyen d'expression des installations dans le domaine du land art, de l'art éphémère et de l'art environnemental.

Cet appel à projet a pour objet :
- La création et l'installation d'une œuvre de type land art ou art environnemental sur le sentier de découverte de Mailly-Champagne pour une durée de deux ans.
- Une résidence de création à la Fileuse, friche artistique de Reims.

Les candidatures sont à adresser à : e.renoir-sibler@parc-montagnedereims.fr **avant le 1er mars 2023 – 18h**.
Pour consulter le dossier, rendez-vous sur le site du Parc : **http://parc-montagnedereims.fr/**

La Saint Valentin au Royal Champagne

Le Royal Champagne Hotel & Spa propose un **menu gastronomique en 4 actes**, au tarif de 190 euros par personne, pour le **dîner de la Saint-Valentin le mardi 14 février**.

Cette année encore, l'établissement invite l'ensemble des convives à préparer leur valise car un **ticket sera caché** dans l'un des desserts… le couple gagnant se verra remettre les clés de la Junior Suite #14 pour prolonger cette soirée romantique et profiter d'une nuit avec petit déjeuner !

Un package est aussi proposé incluant une nuitée avec l'hôtel avec petit déjeuner, un accueil en chambre des plus romantiques et aussi le diner de Saint Valentin.
Réservation via le site internet **lafourchette.com** ; renseignements par mail à : **lebellevue@royalchampagne.com** ou par téléphone au : **03.26.52.41.05**.

Loto de l'APE

L'Association des Parents d'Elèves de Dizy organise son **"Loto des écoles" le 4 février 2023, à 19h, à la salle des fêtes de Dizy**.

Sur réservation uniquement au **07.67.60.39.96** ou par mail à : **apedizy@gmail.com**

Tarifs : 5€ le carton, 20€ les 5 cartons et 30€ les 10 cartons.
Ouverture à 19h, démarrage à 20h.
Buvette et restauration sur place.

Distances de sécurité riverains

La France s'est dotée au 1er janvier 2020 de mesures complémentaires pour la protection des populations riveraines de zones de traitement des cultures agricoles. S'appuyant sur les recommandations scientifiques de l'Anses, et au terme d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, le Gouvernement rend obligatoire l'instauration de distances de sécurité entre les zones de traitement et les habitations.

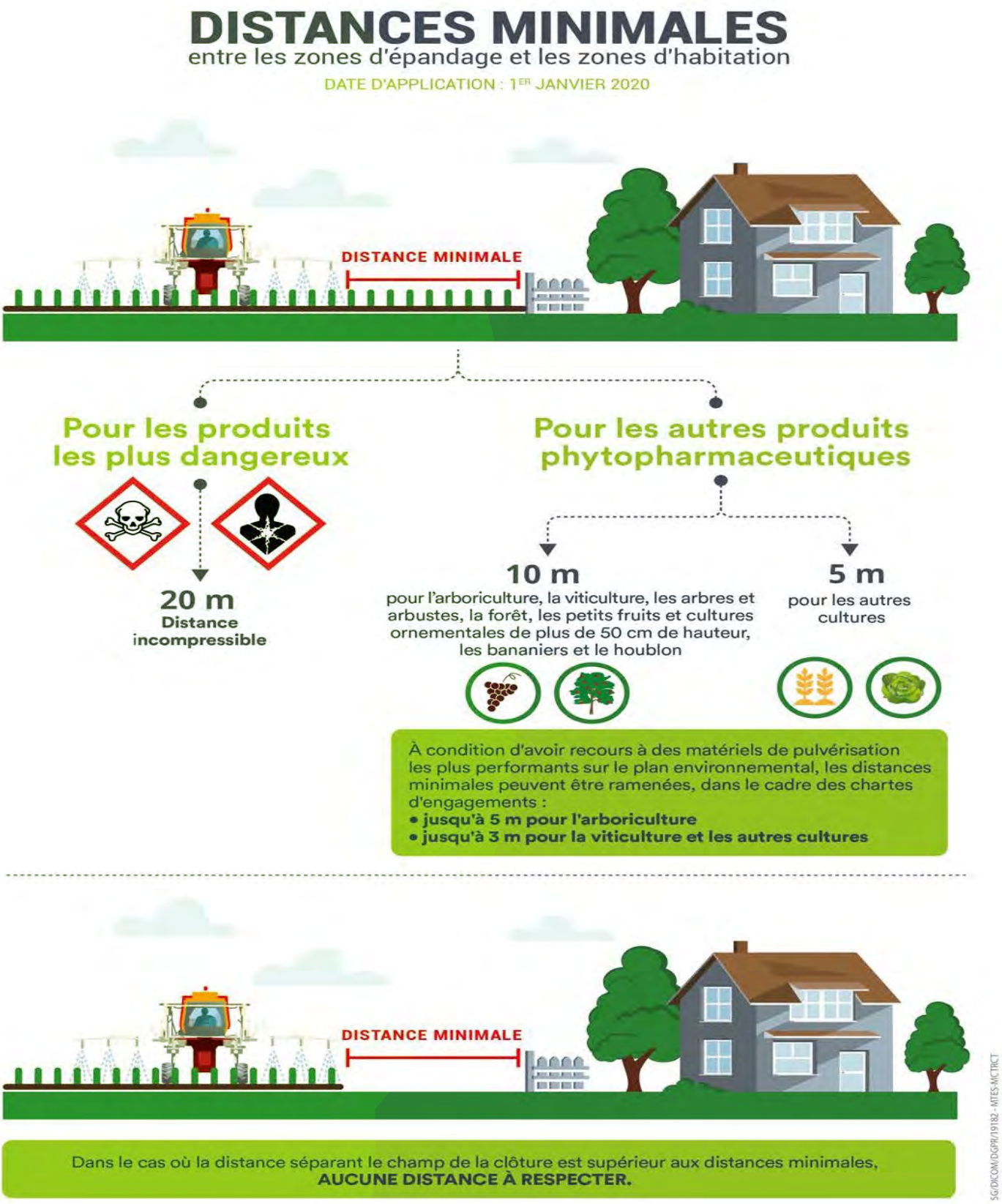

Cas particuliers où les distances de sécurité riverains ne s'appliquent pas :

- Les produits de bio contrôle.
- Les produits utilisables en agriculture biologique.
- Les produits composés d'une substance de base.
- Les traitements nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles réglementés (au sens de l'article L.251-3 du CRPM).
- Le semis de semences traitées.

Après-midi jeux de société

Nous avons tous besoin de partager des moments conviviaux.
Vos conseillères municipales Mylène et Séverine invitent tous ceux qui aiment les jeux de société. Seniors, adultes et enfants sont les bienvenus.

Rendez-vous **le samedi 18 février, de 14h à 16h salle Clair-Vigne** (à côté de l'église).
Apportez vos jeux préférés pour un moment ludique et convivial ! Café et douceurs vous seront offerts.
N'hésitez pas à apporter un petit goûter que nous partagerons tous ensemble.

Événement **sur réservation** en appelant le **06.99.17.03.69** ou par mail à **info@champillon.com**

Collecte d'archives sur le passage du Général de Gaulle

Nous sommes actuellement à la recherche de toute personne qui dispose de photos, de journaux ou autres témoignages du **passage du Général de Gaulle sur Champillon**, le 23 avril 1963.

Nous souhaiterions digitaliser ces archives, qui seront rendues aussitôt aux propriétaires, et faire une **exposition** à ce sujet.

Si vous disposez de document(s), vous pouvez passer directement en mairie. Merci d'avance pour votre contribution !

Dispositifs d'aides aux entreprises

Le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aides aux entreprises afin de prendre en charge une partie des hausses des factures de l'électricité et du gaz.

1 - Le bouclier tarifaire sur l'électricité pour les TPE : Les TPE de moins de 10 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ayant un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36kVA sont éligibles, en 2022 et 2023, au bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité. Pour en bénéficier, elles doivent **se rapprocher de leur fournisseur d'énergie**.

2 - Amortisseur électricité à partir de 2023 pour les PME : A partir de janvier 2023, toutes les TPE qui ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire et toutes les PME (moins de 250 salariés, 50 millions d'euros de CA et/ou 43 millions d'euros de bilan) bénéficieront d'un nouveau dispositif d'amortisseur électricité. L'Etat prendra en charge une partie de la facture électricité et ce montant sera déduit et affiché directement sur la facture.
Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les entreprises concernées devront **confirmer à leur founisseur qu'elles relèvent du statut de PME** (attestation sur l'honneur à compléter).

3 - Aides au paiement des factures d'électricité et de gaz : les TPE/PME les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie peuvent bénéficier du **guichet d'aide au paiement des factures d'électricité** si leurs dépenses d'énergie représentent 3% du CA 2021 après prise en compte de l'amortisseur, et si leur facture, après réduction perçue via l'amortisseur, connaît une hausse de plus de 50% par rapport à 2021.
L'aide est accessible sur le site impots.gouv.fr.

4 - Dispositif spécifique visant les TPE : Les fournisseurs ont accepté de garantir aux entreprises de moins de 10 salariés qu'elles ne paieront **pas plus de 280 euros le MWh d'électricité en moyenne sur 2023**. Ce tarif garanti est accessible aux TPE qui ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité à partir du 2nd trimestre 2022 et qui ne bénéficient pas du tarif de vente réglementé.
Le Gouvernement invite les TPE à se rendre sur le site de leur fournisseur d'électricité ou sur le site **impots.gouv.fr**, afin de télécharger le formulaire mis à leur disposition.
Pour des raisons juridiques et de respect des contrats, elles devront récupérer ce formulaire, se signaler comme TPE et indiquer qu'elles souhaitent bénéficier du tarif garanti, puis renvoyer ce formulaire à leur founisseur d'énergie.

Le calendrier des chasses en battue

Retrouvez ci-dessous les dates prévisionnelles de chasse autour de Champillon.

Pour Champillon / Dizy :
- samedi 11 février 2023
- samedi 25 février 2023

Pour « La Malmaison » / Mutigny :
- mercredi 8 février 2023
- dimanche 19 février 2023
- dimanche 26 février 2023

Recensement citoyen

Tous les jeunes (filles et garçons) sont invités **dès leurs 16 ans** à se présenter en mairie, afin d'effectuer leur recensement citoyen.

Rappel également : la Journée Défense et Citoyenneté s'organise en ligne sur le site majdc.fr après le recensement, en utilisant l'adresse mail communiquée par le jeune lors du recensement.

L'agenda

- Samedi 11 février : Marché alimentaire au matin, parking de la salle des fêtes. Informations à venir sur Panneau Pocket.
- 10, 11 et 12 mars : Marché aux Vins, salle Henri Lagauche.
- Lundi 8 mai : Repas de la Commune, salle Henri Lagauche.